

# PÔLE TERRITORIAL DE CHARLEROI MÉTROPÔLE

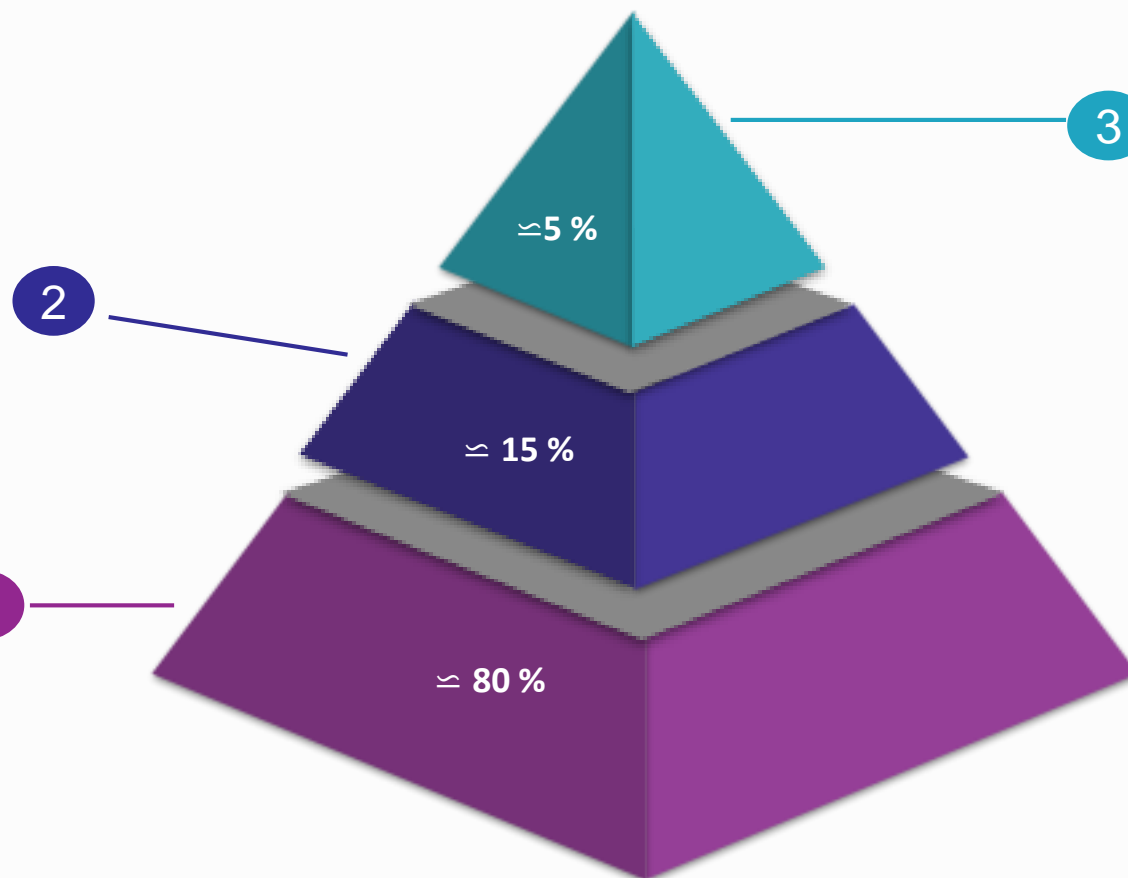
*(LES NIVEAUX D'INTERVENTION)*



[pole.charleroi\\_metropole@hainaut.be](mailto:pole.charleroi_metropole@hainaut.be)

**Niveau 2**  
Pour des groupes d'élèves,  
penser certains dispositifs  
permettant un suivi plus  
intensif et une approche  
avec des méthodes  
adaptées (groupes de  
besoins, tutorat, adaptation  
des rythmes, etc.)

**Niveau 1**  
Penser les dispositifs  
de manière à répondre  
anticipativement à un  
maximum de profils  
d'élèves (pratiques de  
différenciation,  
utilisation du  
numérique, etc.).



**Niveau 3**  
Accompagnement spécialisé  
répondant aux  
besoins spécifiques d'un  
élève (IPT, AR, etc.)

## 3 NIVEAUX D'INTERVENTION

# NIVEAU 1 D'INTERVENTION

## Information et sensibilisation

Séances d'informations à l'ensemble ou une partie de l'**équipe éducative** ou à des **groupes-classes**.

- Pôle territorial (rôles et missions) ;
- Aménagements universels ;
- Objectifs PIA ;
- Troubles des apprentissages, des fonctions cognitives, du comportement et des conduites, sensori-moteurs, du Spectre Autistique, HPI, allophone, etc. ;
- Différenciation pédagogique ;
- Outils pédagogiques adaptés aux élèves à besoins spécifiques ;
- ...

## Ateliers de formation

Lors des journées pédagogiques, travail collaboratif ou autre : **Organiser** et **animer** des ateliers de formation

- Utilisation de l'iPad et d'applications ;
- Objectifs PIA ;
- Différenciation pédagogique ;
- Aménagements universels ;
- Méthodologie de l'observation et de l'évaluation ;
- Outils pédagogiques adaptés aux élèves à besoins spécifiques ;
- Pratiques pédagogiques inclusives ;
- ...

≈ 80 %

# NIVEAU 2 D'INTERVENTION

≈ 15 %

## Élève(s) avec suspicion de trouble(s)

1. Intervention ciblée sur l'enseignant et/ou le groupe-classe.
2. **Courrier** informant les parents d'une intervention au sein de la classe de leur enfant.
3. **Observation** sur l'enseignant et la dynamique de classe (*grille d'observation de la dynamique de classe*).
4. Proposer les **profils de besoins** à l'enseignant.

Pas d'intervention directe sur l'élève en particulier

### Contenu des missions :

- **Différenciation** pédagogique ;
- **Organisation** de la classe (classe flexible) ;
- Collaboration à la mise en place d'**aménagements universels** ;
- Collaboration à la mise en place de **pédagogies inclusives** probantes ;
- **Co-enseignement** de type « l'un enseigne, l'autre observe ».

## Élève(s) avec un protocole AR

1. Document de **consentement** des parents pour l'intervention du Pôle territorial de Charleroi Métropole.
2. Demander une **copie du protocole AR**, si, la direction en a mis un en place.
3. **Observation** de l'élève en classe (*profils de besoins*).
4. Passation de l'**échelle d'évaluation des besoins sensori-moteurs** (*sur demande*)

Possibilité d'**intervention directe** sur l'élève, mais **pas de prise en charge hebdomadaire** de l'élève.

### Contenu des missions :

- **Proposition** d'outils adaptés aux élèves à besoins spécifiques (AR spécifiques) ;
- **Co-construction** d'outils adaptés aux élèves à besoins spécifiques (AR spécifiques) ;
- **Co-enseignement** de type « observation », de soutien et alternatif (collaboration à la mise en place d'AR spécifiques) ;

# NIVEAU 3 D'INTERVENTION

≈ 5 %

## Élève(s) en IPT

1. Élèves pris en charge par un accompagnant des élèves à besoins spécifiques (**en classe** et/ou **en dehors** de la classe)
2. Nombre de périodes d'accompagnement selon les besoins du jeune et par mutualisation.
  - *La demande doit être introduite auprès du Coordonnateur pour tout changement d'attribution de période au cours de l'année scolaire.*
3. Passation des **échelles d'évaluation des besoins sensori-moteurs** (sur demande)
  - Pour les élèves **T4, T6 & T7**.
  - Copie d'une **attestation du diagnostic** nécessaire.
4. Rédaction des rapports mensuels et de comités aux dates convenues (*voir check-list des accompagnants des élèves à BS*).

## Élève(s) avec un protocole AR

1. Document de **consentement** des parents pour l'intervention du Pôle territorial de Charleroi Métropole.
2. Demander une **copie de protocole AR** et **bilan(s)** éventuel(s).
3. **Observation** de l'élève en classe (profils de besoins).
4. Prise en charge **individualisée** de l'élève, si le **niveau 2 d'intervention** n'a pas eu des effets positifs sur le suivi scolaire de l'élève **OU** sur base d'une analyse de la situation de l'élève (profils de besoins) réalisée au préalable par un accompagnant des équipes éducatives.

### Contenu des missions :

- L'accompagnement individualisé de l'élève se fait en classe et/ou en dehors de la classe de façon **ponctuelle**, selon les besoins du jeune (accompagnement des équipes éducatives).
- Pour un élève présentant des troubles sensori-moteurs dans le cadre d'un protocole AR (échelle des besoins), le nombre de période(s) ponctuelle(s) est déterminé selon les besoins spécifiques de l'élève et en fonction des moyens disponibles, et ce, pour l'année scolaire.